

Mont-Joli

*une histoire de famille*



Ville de Mont-Joli  
Politique familles-aînés





## Mont-Joli et son histoire

Magnifique ville située dans l'Est du Québec, plus précisément dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent et dans la région touristique de la Gaspésie, la Ville de Mont-Joli est à la croisée des chemins entre la Gaspésie et les Maritimes.

Mont-Joli, ville de centralité de la MRC de la Mitis, compte près de 7 000 habitants et exerce une attraction sur une population d'au moins 25 000 personnes.

Le 23 novembre 1868, le gouvernement canadien décrète la construction du tronçon nord du Chemin de fer qui suivra la rive sud du St-Laurent, la Vallée de La Matapédia et le nord du Nouveau-Brunswick. Cette décision entraînera la naissance de Mont-Joli qui a d'abord porté le nom de Sainte-Flavie Station.

C'est en 1880 que le village de Mont-Joli fut constitué. Ce dernier obtint la dénomination de Ville le 18 mai 1945. Le nom de Mont-Joli fut donné tel que l'on peut le lire dans le Dictionnaire historique et géographique de 1925 selon lequel la ville « est bâtie sur un joli monticule qui domine les belles et riantes campagnes environnantes ». Aujourd'hui, nous retrouvons sur ce monticule la grande église Notre-Dame-de-Lourdes.

# Table des matières

Mot de la mairesse . . . . .	2
Mot du conseiller responsable de la politique familles-aînés . . . . .	2
Des actions concrètes en faveur des familles et des aînés . . . . .	3
Le comité familles-aînés. . . . .	4
Définition des familles et des aînés . . . . .	5
Le portrait des familles et des aînés . . . . .	5
La mission et le but de la politique . . . . .	6
Les familles, les aînés, le milieu et la Ville de Mont-Joli : porteurs de valeurs. . .	7
Les principes directeurs . . . . .	8
Les attentes des familles et des aînés . . . . .	8
Préambule du plan d'action . . . . .	9
Les axes d'intervention . . . . .	9
Axe 1 : Accueil et communication . . . . .	10
Axe 2 : Sécurité . . . . .	11
Axe 3 : Habitation . . . . .	12
Axe 4 : Loisirs, sports et culture . . . . .	13
Axe 5 : Environnement et aménagement du territoire . . . . .	15
Axe 6 : Transport . . . . .	16
Axe 7 : Conciliation travail-famille . . . . .	17
La mise en œuvre de la politique . . . . .	18
Conclusion . . . . .	19

La politique familles-aînés (phase 3) est une publication du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Mont-Joli

**Rédaction :** Service des communications

**Révision du document :** Kathleen Bossé  
Josée Lévesque  
Joël Harrison

**Conception et impression :** Papeterie Impression Nouvelle Image inc.

Dépôt légal 2015

## Mot de la mairesse

### *Une politique pour toutes les générations*

L'élaboration d'un plan d'action assurant le suivi de la Politique familiale, désormais appelée "Politique familles-aînés", constituait l'un des engagements du conseil municipal.

Le comité de travail chargé de relever ce défi présente dans ce document les fruits de cet exercice inspirant qui aura permis d'ajouter des mesures touchant également la qualité de vie des aînés. Les préoccupations de ces derniers rejoignent très souvent celles des familles, notamment sur les plans de l'environnement ou de la sécurité. Aussi, dans un contexte où les grands-parents jouent un rôle important au sein de la société, c'est aussi pour nous une façon de reconnaître la grande famille que forment les enfants, parents et grands-parents !

De concert avec nos partenaires et avec l'implication des employés mu-

nicipaux, notre « penser et agir » en faveur des familles et des aînés se traduira de diverses façons, que ce soit par l'adoption de règlements et de politiques ou encore par la bonification de nos services municipaux.

Cette politique et son plan d'action se veulent inclusifs, c'est-à-dire qu'ils englobent le plus possible les réalités des citoyennes et citoyens, et ce, sans tenir compte de leurs conditions sociales ou économiques. Notre plan se veut un catalyseur d'actions basées sur nos valeurs communautaires, sociales et économiques, dans une perspective de développement durable et de justice sociale.

Élément fort important : la Ville doit demeurer attentive aux réalités des familles et des aînés. Dans cette perspective, la politique familiale et son plan d'action sont des guides



flexibles qui s'inscrivent dans un processus évolutif, de façon à pouvoir adapter efficacement les interventions aux réalités sans cesse changeantes. Parce que Mont-Joli est et sera toujours une histoire de famille !

A handwritten signature in black ink that reads "Danielle Doyer". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Danielle Doyer  
Mairesse

## Mot du conseiller responsable de la politique familles-aînés

Avec plusieurs nouvelles mesures, le plan d'action que nous présentons permet à la Ville de Mont-Joli de réaffirmer son engagement envers les familles et les aînés.

Rappelons que la politique familiale de la Ville de Mont-Joli a été dévoilée en 2009 et qu'elle découlait d'un vaste processus de consultation. Le travail réalisé au cours de la dernière année par le comité familles-aînés aura permis d'élaborer un nouveau plan d'action triennal en fonction de cette politique toujours d'actualité.

Pour ce faire, le comité a élaboré deux sondages, l'un destiné aux aînés, et l'autre aux familles. Les réponses obtenues ont permis d'orienter le

comité dans l'élaboration du plan d'action 2015-2017.

Je profite de l'occasion pour remercier de leur implication les membres du comité familles-aînés qui ont travaillé avec le souci de répondre aux attentes et besoins exprimés par la population. Nous aurons le plaisir de poursuivre ensemble cette belle collaboration, car nous aurons pour mandat d'effectuer un suivi des actions réalisées et de faire des recommandations au conseil municipal.

Ensemble, nous déploierons les efforts nécessaires afin que la politique et son plan d'action soient partagés par le milieu, pour le bien-être des familles et des aînés !



Stéphane Dupont  
Conseiller responsable de la  
politique familles-aînés

# Des actions concrètes en faveur des familles et des aînés

La qualité de vie des familles et des aînés est au cœur des préoccupations du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli. L'élaboration et le déploiement de la 3<sup>e</sup> phase de la politique, désormais appelée Politique familles-aînés, permet à la Ville de réaffirmer son engagement en ce sens.

Le comité de travail familles-aînés a évalué dans un premier temps la portée des actions réalisées au cours de la période 2010-2014 et s'est penché sur l'élaboration d'un plan d'action pour les années 2015-2017. Au cours des dernières années, plusieurs réalisations de la Ville de Mont-Joli portent l'empreinte de la politique. Soulignons entre autres :

- l'adoption d'une tarification spéciale pour les familles et les aînés favorisant l'utilisation des infrastructures de sport et de loisirs ;
- la diminution de la limite de vitesse à 40 km / heure dans les rues de la Ville ;
- l'amélioration de la signalisation, des traverses piétonnières et trottoirs ;
- l'ajout d'éclairage dans les rues afin d'assurer la sécurité des cyclistes et piétons ;
- le soutien à la mise en place de jardins communautaires;
- la création de nouveaux espaces fleuris et l'obtention d'un 4<sup>e</sup> fleuron du Québec;
- la mise en œuvre d'une stratégie de prévention en matière de sécurité incendie;
- la réactualisation du Plan des mesures d'urgence;
- l'aménagement d'espaces verts et de sentiers de marche, notamment au Parc du Ruisseau Lebrun et au Carrefour giratoire;
- le prolongement de la piste cyclable;
- l'aménagement d'un nouveau complexe sportif de soccer, en partenariat avec le club local;
- l'installation d'une chute à livres à la bibliothèque Jean-Desrosiers;
- la création d'un service d'inscription en ligne aux activités de loisirs de la Ville.

Dans l'ensemble de ses décisions, la Ville de Mont-Joli vise le développement de milieux de vie sains, d'infrastructures et programmes adaptés aux familles et citoyens âgés. La politique familles-aînés constitue à cet égard un guide essentiel et un document phare.



# Le comité familles-aînés

*Sous la responsabilité du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ce comité assure une action concertée représentative du milieu.*

À cette fin, le comité familles-aînés poursuit les objectifs suivants :

- 🍑 Statuer sur les enjeux et priorités d'action de la politique;
- 🍑 Encourager la vision familiale et aînée dans les dossiers municipaux;
- 🍑 Assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action et de la politique;
- 🍑 Assurer l'adhésion des principaux acteurs concernés à la démarche et encourager le réseautage entre ces derniers;
- 🍑 Promouvoir la politique dans la communauté;
- 🍑 Veiller à la mise en place d'un cadre de réactualisation de la politique et du plan d'action.



## **Stéphane Dupont**

Conseiller municipal, responsable de la Politique familles-aînés

## **Georges Jalbert**

Conseiller municipal, collaborateur à la Politique familles-aînés

## **Josée Lévesque**

Directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

## **Nancy Proulx**

Service des communications

## **Anne Thivierge**

Directrice, CPE Les P'tits Montois

## **Diane Collin**

Conseillère en santé, Centre de santé et de services sociaux de La Mitis

## **Élyse Morin**

Coordonnatrice, Maison des Familles de La Mitis

## **Marie-Ève Bouillon**

Coordonnatrice, Maison des Jeunes

## **Andy Guay**

Agent de concertation, COSMOSS Mitis

## **Jean-Guy Dionne**

Club des 50 ans et plus

## **Kédina Fleury-Samson**

Personne-ressource externe

## **Pierre-Sébastien Lévesque**

Représentant citoyen

# Définition des familles

*La famille est un milieu de vie composé de personnes évoluant au quotidien, unies par des liens génétiques, légaux ou affectifs et partageant des principes, des valeurs, une histoire, une culture ou des projets communs. La famille est un lieu privilégié d'apprentissage et de développement sur les plans affectifs, cognitifs et sociaux.*

Par famille, on entend également les relations intergénérationnelles qui se concrétisent par un soutien réciproque entre adultes, enfants et aînés.

# Définition des aînés

*Qu'ils soient grands-parents, retraités, bénévoles ou travailleurs, ces personnes ont un trait commun : celui de cumuler un bagage d'expérience et un savoir-faire importants pour la société, en permettant notamment le transfert de leurs connaissances à plus jeunes qu'eux.*

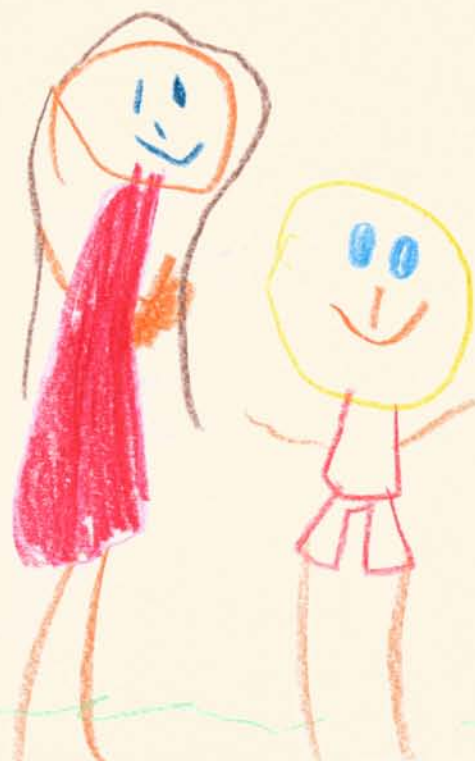
## Le portrait des familles et des aînés

Le tableau suivant indique l'âge de la population en 2011, tout en comparant ces données à celles de 2006. Globalement, on peut constater que Mont-Joli a vu la population âgée de 44 ans et moins diminuer au profit d'une augmentation de la population âgée de plus de 55 ans, particulièrement dans le groupe des 85 ans et plus. (Source : Statistiques Canada, enquête nationale auprès des ménages, 2011)

### L'âge de la population

TABLEAU DE COMPARAISON SELON L'ÂGE DE LA POPULATION EN 2006 ET EN 2011

Âge	2006		2011	
	Population	%	Population	%
0 à 4 ans	270	4,1	320	4,8
5 à 14 ans	650	9,9	590	8,9
15 à 19 ans	420	6,4	360	5,4
20 à 24 ans	335	5,1	310	4,6
25 à 44 ans	1380	21,0	1295	19,4
45 à 54 ans	1175	17,9	1110	16,7
55 à 64 ans	970	14,8	1100	16,5
65 à 74 ans	605	9,2	785	11,8
75 à 84 ans	565	8,6	505	7,6
85 ans et +	205	3,1	285	4,3
<b>TOTAL</b>	<b>6575</b>		<b>6665</b>	



## La composition des familles<sup>1</sup>

	En 2006	En 2011
Famille traditionnelle (couple marié ou en union libre)	1 510	1 450
Parent monoparental de sexe féminin	265	255
Parent monoparental de sexe masculin	35	50
Total des familles	1 815	1 755

## Scolarité et revenu

En 2011, 48,2 % de la population possédait un certificat d'études secondaires ou l'équivalent, 20,3 % un certificat, un diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers, 14,2 % un diplôme d'études collégiales et 14,5 % un diplôme universitaire.

En 2011, le revenu médian d'un mont-jolien âgé de 15 ans et plus était de 19 476 \$, alors que la moyenne québécoise était de 23 120 \$.

# Mission de la Politique familles-aînés

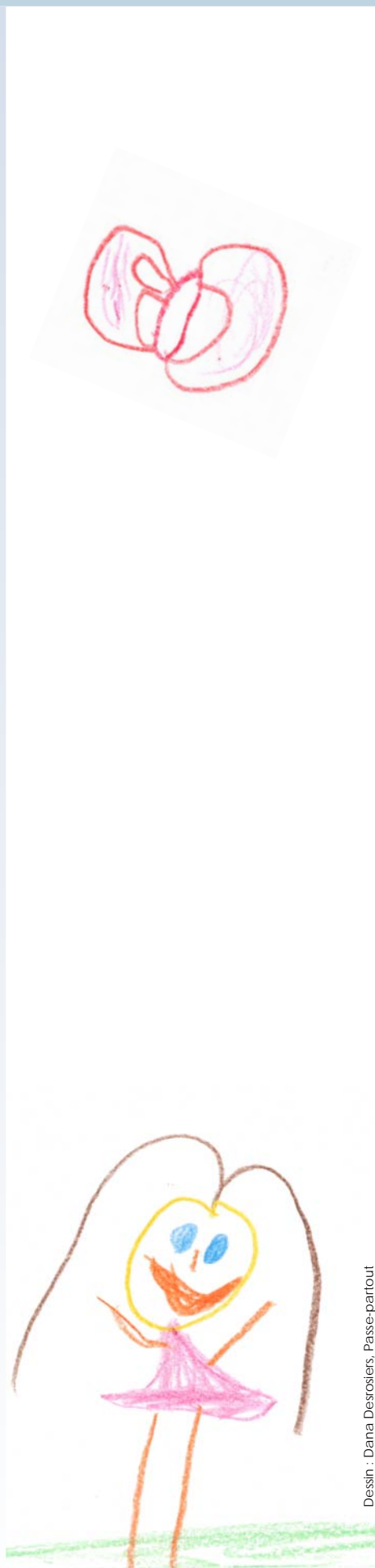
En plaçant les familles et les aînés au coeur de ses priorités, la Ville de Mont-Joli confirme sa volonté de contribuer à l'enrichissement et l'amélioration de la qualité de son milieu de vie. Par cette politique, la municipalité souhaite également fournir aux citoyens un lieu d'appartenance favorable à leur épanouissement.

## Le but de la politique

La politique vise le développement d'une vision d'ensemble et se donne des orientations privilégiant la concertation avec les partenaires du milieu, et ce, afin que l'amélioration de la qualité de vie des familles et des aînés soit une préoccupation soutenue par l'ensemble de la population.

1. Signifie « couple marié (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un enfant dans le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les « enfants » dans une famille de recensement incluent les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents, en l'absence des parents. »

Source : Statistique Canada



Dessin : Dana Desrosiers, Passe-partout



# Les familles, les aînés, le milieu et la Ville de Mont-Joli : porteurs de valeurs

Les valeurs sont les qualités qu'une personne ou une société considèrent importantes en tant que principes de conduite. Celles que privilégie la Ville de Mont-Joli expliquent les orientations autour desquelles s'articule la Politique familles-aînés.

Ainsi, la politique se fait le véhicule des valeurs suivantes:

## Civisme

Le civisme est caractérisé par un comportement socialement responsable et fait référence au respect d'autrui, du bien commun, des lois et des règlements en vigueur.

## Équité, justice sociale et tolérance

Ces valeurs fondamentales conduisent, d'une part, à une approche ouverte, inclusive et compréhensive des services municipaux dans les décisions et les interventions envers les familles et les aînés. L'équité réfère à un juste partage des ressources, des services et des biens publics, de manière à ce que chaque citoyen y trouve sa juste part. La justice sociale quant à

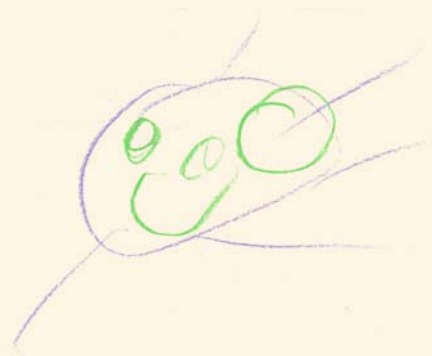
elle prône que les membres jouissent pleinement d'un ensemble de droits fondamentaux qui s'exercent dans le cadre des limites des règlements, des Lois et Chartes existantes afin de permettre à tous l'accès aux ressources.

## Engagement social

L'engagement social fait appel à l'implication des familles et des aînés dans la communauté et favorise le développement d'un sentiment d'appartenance.

## Solidarité

La solidarité se manifeste par une responsabilité mutuelle d'assistance et d'entraide réciproques entre les membres d'un groupe. En ce sens, la Ville favorise le partage et le développement de services accessibles aux familles et aux aînés.



*En plus de servir d'assises en matière de développement social, ces valeurs fondamentales doivent également être portées par l'ensemble des acteurs impliqués. C'est dans cette perspective de partage que ces valeurs trouveront leur sens.*



## Les principes directeurs

La politique familles-aînés met de l'avant des principes fondamentaux qui encadrent les différentes orientations qui en découlent. Ces derniers guident les orientations, les objectifs et les interventions à privilégier.

1. Reconnaître les familles et les aînés comme premiers acteurs de leur développement et qualité de vie;
2. Véhiculer les valeurs fondamentales d'équité, de justice et d'engagement social, de solidarité, de civisme et de tolérance.
3. Favoriser l'accessibilité aux services en fonction des besoins et des réalités des familles et des aînés.

4. Favoriser la complémentarité des interventions des services municipaux, paramunicipaux et des organismes du milieu afin de développer un milieu propice à l'entraide et à l'épanouissement des familles et des aînés;

5. Apporter aux familles et aux aînés une contribution indispensable par le développement économique, social, culturel et communautaire de Mont-Joli.

6. Favoriser le développement et le maintien de relations intergénérationnelles.

7. Contribuer au développement de saines habitudes de vie auprès des familles et des aînés.



## Les attentes des familles et des aînés

Sans prétendre répondre à l'ensemble des attentes exprimées par les familles et les aînés, les consultations menées auprès de ces derniers ont permis au comité familles-aînés d'en cibler les principales. Ainsi, de façon générale, les familles et les aînés désirent être reconnus et bénéficier d'un soutien adapté à leurs besoins et préoccupations. De façon plus spécifique, ils désirent :

- Bénéficier d'infrastructures sportives, culturelles et de loisirs accessibles et favorables à leur épanouissement;
- Vivre dans un environnement sécuritaire;
- Être soutenus sur le plan de l'habitation;
- Avoir accès à des services diversifiés, qui tiennent compte de leur situation financière et de leur emploi du temps.



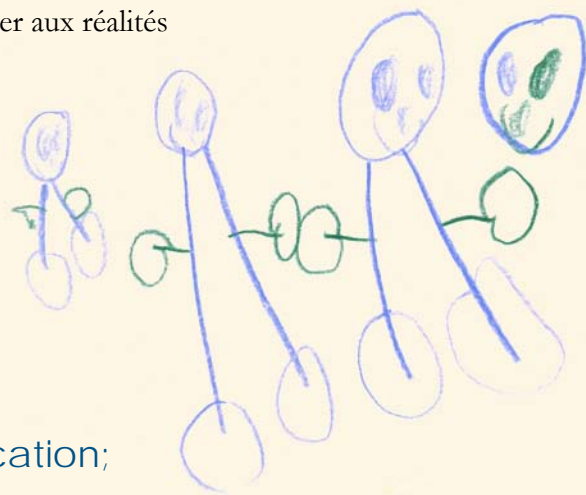
# Préambule du plan d'action

Ce plan d'action se veut une réponse réaliste aux attentes des citoyennes et citoyens.

Dans le but d'assurer une collaboration de tous les services municipaux, la Ville de Mont-Joli a opté pour une approche qui repose sur l'intégration de toutes les directions. Dans cette perspective, ce plan d'action affirme l'importance du réflexe "penser et agir" en faveur des familles et des aînés dans la planification et la mise en œuvre d'actions concrètes.

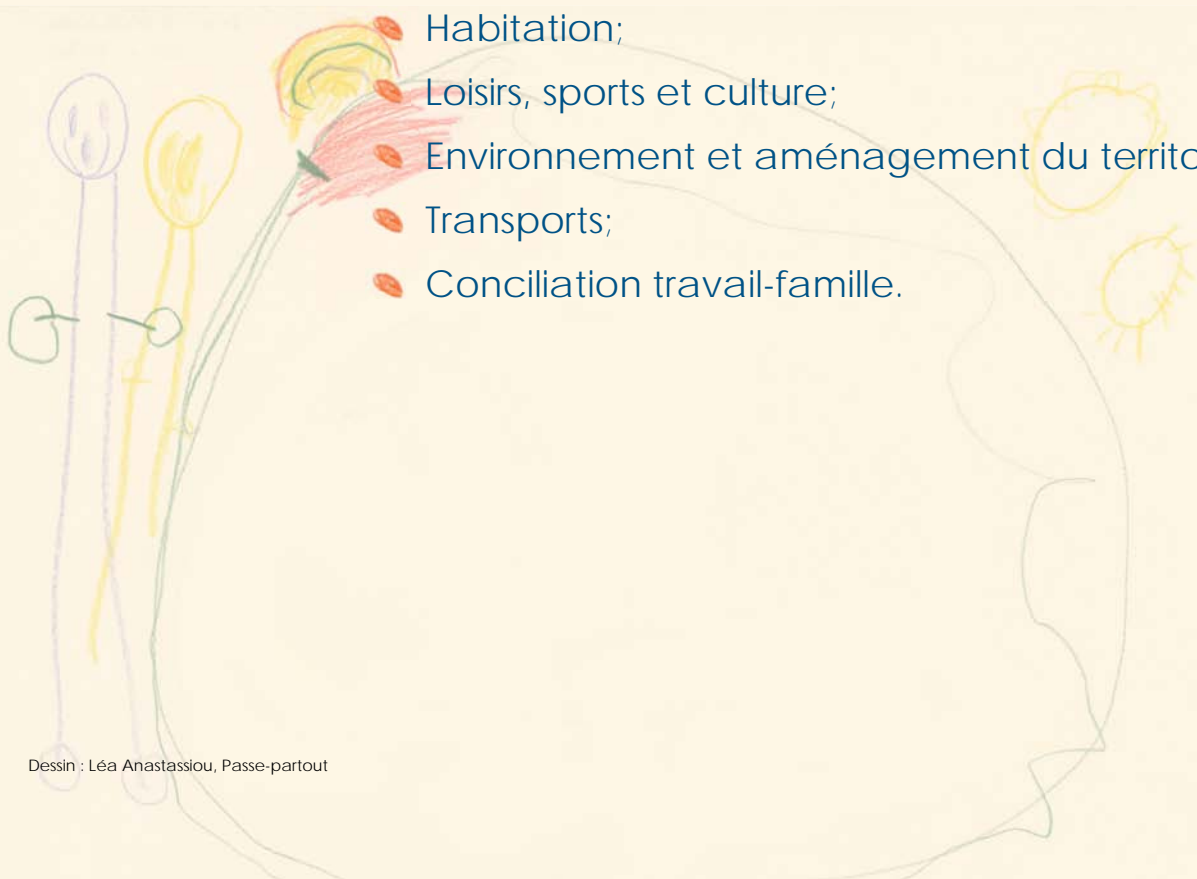
Mentionnons également que ce plan a été élaboré dans le respect des acquis et du potentiel du milieu et qu'il s'arrime aux différentes démarches de planification municipale.

La politique familles-aînés et son plan d'action s'articulent autour de sept axes d'intervention. Ceux-ci sont des guides flexibles qui s'inscrivent dans un processus continu et évolutif de façon à pouvoir s'adapter aux réalités parfois changeantes.



## Les axes d'intervention :

- Accueil et communication;
- Sécurité;
- Habitation;
- Loisirs, sports et culture;
- Environnement et aménagement du territoire;
- Transports;
- Conciliation travail-famille.



## Axe 1

# Accueil et communication

### Orientation 1

Placer les familles et les aînés au cœur des stratégies d'accueil et de communication.

#### Objectif 1.1

*S'assurer que les familles et les aînés soient informés des services et programmes offerts sur le territoire.*

#### Mesures :

- Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication visant à faire connaître les services offerts aux aînés et aux familles et permettant entre autres de :
  - faciliter l'accès à l'information sur le site Web et les réseaux sociaux;
  - poursuivre la promotion du répertoire des loisirs ;
  - participer à la promotion des services aux aînés en matière de sécurité et de santé ;
  - réaliser un guide permettant aux citoyens d'être informés de la réglementation municipale ;
  - concevoir un agenda social qui regroupe les événements qui se tiennent à Mont-Joli;
  - faire du salon des loisirs un événement rassembleur.

#### Objectif 1.2

*Accueillir les nouveaux citoyens et faciliter leur intégration.*

#### Mesures :

- Maintenir et développer les mécanismes d'accueil visant à faciliter l'intégration des nouveaux citoyens (propriétaires et locataires) : activité d'accueil, remise d'une trousse d'information, rencontre avec le conseiller du quartier. (FA)

#### Objectif 1.3

*Instaurer des mécanismes pour mettre à jour un portrait des familles et des aînés.*

#### Mesures :

- Mettre à jour le portrait ainsi que les besoins des familles et des aînés lors d'activités populaires (FA);
- Maintenir le comité familles-aînés en tant que comité de référence (FA);
- Collaborer aux tables de concertation régionale touchant la qualité de vie des citoyens de Mont-Joli (FA).



Mesures touchant les familles (F)  
Mesures touchant les aînés (A)

### Objectif 1.4

*Initier des activités pour la valorisation et la reconnaissance des familles et des aînés.*

#### Mesure :

- Valoriser la participation citoyenne par le biais du Mérite municipal et de la distinction « Grand Mont-Jolien » (FA);
- Créer un concours « Dessine ta famille dans ta ville », en lien avec la Semaine de la municipalité (F);
- Tenir une activité soulignant les nouvelles naissances à Mont-Joli (F);
- Être à l'affût de programmes d'aide publics permettant d'améliorer la qualité de vie des familles et des aînés (FA).

### Objectif 1.5

*Favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance et la participation citoyenne*

#### Mesures :

- Élaborer un processus permettant d'identifier les quartiers de la Ville par des noms (FA);
- Supporter l'organisation d'un bazar annuel (FA);
- Susciter la participation citoyenne au sein des comités de la Ville (FA).

## Axe 2 Sécurité

### Orientation 2

S'assurer que les familles et les aînés vivent dans un environnement sécuritaire.

#### Objectif 2.1

*Accroître la protection des familles et des aînés sur le territoire en toute circonstance.*

#### Mesures :

- Offrir des formations : RCR et Gardiens avertis (FA);
- Poursuivre les activités de prévention citoyenne en matière de sécurité incendie (FA);
- Assurer un suivi régulier sur le service de brigadiers scolaires (F);
- S'assurer de faire respecter la réglementation municipale en matière de sécurité (FA);
- Contribuer à la promotion de programmes utiles aux familles et aux aînés (FA);
- Favoriser la collaboration des travailleurs de rue aux activités de la Ville (FA).



## Objectif 2.2

*Assurer le déplacement sécuritaire des piétons et des cyclistes.*

### Mesures :

- Assurer une signalisation adéquate le long de la piste cyclable (FA);
- Faire un suivi régulier en matière de sécurité (conformité des trottoirs pour poussettes et fauteuils roulants, éclairage) (FA);
- Voir à la tenue d'activités de sensibilisation aux passages piétonniers et aux traverses scolaires (FA).

## Objectif 2.3

*Assurer les suivis nécessaires au plan des mesures d'urgence.*

### Mesures :

- Voir aux suivis nécessaires quant à l'application du plan de mesures d'urgence par le biais du comité municipal de sécurité civile (FA).



# Axe 3 Habitation

## Orientation 3

S'assurer que les familles et les aînés aient accès à un choix d'habitations diversifiées, répondant à leurs besoins.

### Objectif 3.1

*S'assurer que le plan d'urbanisme favorise la construction de différents types d'habitations répondant à la diversité des structures familiales*

### Mesures :

- Poursuivre le développement de secteurs résidentiels et d'habitations diversifiées (maisons unifamiliales, bi-familiales, jumelées, immeubles locatifs, condos, etc.) (FA);
- Analyser la possibilité d'assouplir les normes municipales dans le but de favoriser la cohabitation intergénérationnelle (FA);
- Poursuivre le programme visant à favoriser la rénovation des maisons ayant un caractère patrimonial (FA).



### Objectif 3.2

*Favoriser la mise en place de conditions facilitant l'accès aux familles et aux aînés à un logement de qualité ou à une propriété.*

#### Mesures :

- Maintien de la participation financière de la Ville au sein de l'Office municipal d'habitation (A);
- Analyser la possibilité d'instaurer des mesures incitatives à la rénovation (FA);
- Assurer un suivi rigoureux sur le respect des normes municipales en termes de propreté et de sécurité des lieux (FA).

## Axe 4 Loisirs, sport et culture

### Orientation 4

Faciliter l'accès aux activités sportives, culturelles et récréatives.

#### Objectif 4.1

*Favoriser la participation de toutes les générations*

#### Mesures :

- Maintenir la tarification réduite aux activités aquatiques pour le 2<sup>e</sup> enfant et les suivants (F);
- Maintenir la carte patin-eau et la tarification aînés-étudiants aux infrastructures de loisirs de la Ville (FA);
- Favoriser le développement d'activités contribuant à la participation de toutes les générations ainsi qu'à la mixité familles-aînés (FA);
- Offrir des activités adaptées aux horaires et réalités des familles et des aînés (FA);
- Évaluer la possibilité de créer un système de bibliothèque mobile pour des résidences pour aînés (A).

#### Objectif 4.2

*Favoriser les initiatives du milieu en matière de services aux familles et aux aînés.*

#### Mesures :

- Soutenir et collaborer avec les organismes du milieu offrant des services aux familles et aux aînés (FA);
- Soutien à l'organisation et à la promotion des fêtes de quartiers et toutes autres activités familiales (F);
- Maintenir et bonifier les activités d'animation de la ville (FA);
- Assurer une accessibilité adéquate aux citoyens lors d'événements de la Ville (FA).



### Objectif 4.3

*Contribuer au développement d'un mode de vie actif et de saines habitudes de vie.*

#### Mesures :

- Soutenir les activités faisant la promotion de la marche et du vélo (FA);
- Aménager un circuit à vélo qui rejoint la route verte (FA);
- Assurer l'entretien du réseau de piste cyclable (FA);
- Mieux faire connaître le circuit de marche de la ville (FA);
- Participer aux travaux du comité « À pied, à vélo, ville active ! » (F)
- Globalement, saisir les opportunités pour valoriser et proposer aux citoyens un mode de vie actif. (FA)

### Objectif 4.4

*Prendre en considération les besoins particuliers des familles et des aînés afin de faciliter leur intégration dans la pratique d'activités culturelles, de loisirs ou de sport.*

#### Mesures :

- Faire preuve de vigilance sur l'accessibilité physique aux services communautaires (FA);
- S'assurer que l'ensemble des activités proposées soient accessibles à un public de tous les âges (FA);
- Doter la Ville d'une politique culturelle afin de favoriser l'accessibilité et la diffusion des arts aux citoyens de tous âges (FA).

### Objectif 4.5

*S'assurer de la qualité et de la mise à niveau des infrastructures de loisirs, sports et culture.*

#### Mesures :

- Assurer l'entretien et la rénovation adéquate des infrastructures de la Ville (FA);
- Réaliser le projet de mise aux normes du stade du centenaire
- Planifier l'entretien de l'ensemble des bâtiments d'accueil de loisirs
- Aménager des espaces extérieurs propices à un mode de vie actif (FA);
- Aménager une aire de glissade permanente en hiver;
- Planifier l'aménagement d'une aire de jeux d'eau;
- Soutenir le club des 50 ans et plus dans l'installation de modules extérieurs d'entraînement physique.







## Axe 5 Environnement et aménagement du territoire

### Orientation 5

S'assurer que la préservation de l'environnement soit une préoccupation soutenue par la population, pour un milieu de vie sain et de qualité.

#### Objectif 5.1

*Promouvoir la consommation responsable de l'eau et de l'énergie.*

#### Mesures :

- Inciter les citoyens à adopter des pratiques responsables de consommation d'eau potable (FA);
- Mettre en oeuvre une campagne d'information en lien avec la stratégie québécoise d'économie de l'eau potable;
- Voir à optimiser la consommation d'énergie dans les édifices de la Ville.

#### OBJECTIF 5.2

*Sensibiliser et encourager les familles à participer à la préservation de l'environnement en adoptant des pratiques responsables de gestion des matières résiduelles.*

#### Mesures :

- Instaurer une collecte des matières résiduelles à trois voies (FA);
- Analyser la possibilité de mettre en place un site de compostage municipal (FA);
- Promouvoir les pratiques écoresponsables et les services de l'éco-centre de La Mitis (FA).

#### Objectif 5.3

*Poursuivre l'embellissement du territoire et le développement des espaces verts.*

#### Mesures :

- Assurer l'entretien et l'amélioration des parcs existants (FA);
- Poursuivre le soutien au développement des Jardins communautaires et de ZOOM NATURE (FA);
- Poursuivre le don et la mise en terre d'un arbre pour chaque nouvelle résidence (FA);
- Assurer annuellement la plantation d'arbres et d'arbustes en des endroits ciblés à Mont-Joli (FA).



### Objectif 5.4

*Prévoir un aménagement urbain en des endroits stratégiques de la Ville.*

#### Mesures :

- Entretien le mobilier urbain déjà aménagé et prévoir des ajouts en des lieux ciblés (FA);
- Analyser la possibilité d'installer des abreuvoirs extérieurs publics (FA);
- Poursuivre l'aménagement d'espaces pour les poussettes et les supports à vélo en des endroits stratégiques (FA);
- Planifier l'entretien des stationnements roses (familles) et évaluer la possibilité d'en ajouter (F).

## Axe 6 Transports

### Orientation 6

Favoriser l'utilisation du transport collectif et actif.

#### Objectif 6.1

*Sensibiliser les familles aux avantages inhérents à l'utilisation des transports collectifs et adaptés ainsi qu'au covoiturage.*

#### Mesures :

- Promouvoir les services de transport collectif du territoire (FA);
- Maintenir la contribution financière de la Ville au transport collectif et adapté (FA).

#### Objectif 6.2

*Soutenir les actions du milieu favorisant le transport actif.*

#### Mesure :

- Appuyer les initiatives locales favorisant le déplacement actif des personnes, telles que les déplacements à pied et à vélo;
- Promouvoir les différents programmes publics favorisant le transport actif, tels que la Journée sans voiture et "À pied, à vélo, ville active".



## Axe 7

# Conciliation travail-famille

### Orientation 7

Offrir des mesures orientées vers la conciliation famille-travail.

#### Objectif 7.1

*S'assurer que les familles aient accès à un service de garde adapté à leurs besoins.*

#### Mesures :

- Collaboration au développement et au maintien des centres de la petite enfance (F);
- Maintenir le service de garde au camp de jour (F);
- Poursuivre le service de formation "Gardien averti"(F).

#### Objectif 7.2

*Permettre aux familles d'avoir accès à certains services municipaux en dehors des heures régulières de travail.*

#### Mesures :

- Maintenir le service de garde et le camp de jour aux familles (F);
- Adapter, au besoin, les heures d'ouverture de certains services municipaux (F);
- Assurer l'efficacité et la bonification du service d'inscription en ligne aux activités offertes par le service des loisirs (F).



# La mise en œuvre de la Politique familles-aînés

Afin d'assurer la réalisation de la politique familles-aînés, la Ville de Mont Joli entend :

## Identifier les instances politiques et administratives responsables de la mise en œuvre

Le comité familles-aînés constitué dans le cadre de la démarche d'élaboration d'un plan d'action, a pour principal mandat d'assurer la mise en œuvre de la politique. Il devient donc l'instance conseil de la Ville au regard des questions touchant les familles et les aînés.

Pour chacune des actions planifiées, les services concernés de la Ville seront interpellés.

## Définir les processus d'accompagnement

La mise en œuvre de la politique et de son plan d'action interpelle le conseil municipal et tous les services de la Ville. Un processus de communication et d'accompagnement sera mis en place afin de faciliter l'application du « penser et agir » en faveur des familles et des aînés auprès des instances concernées.

## Assurer le suivi annuel au plan d'action en lien avec le processus budgétaire

Pour que les actions mises de l'avant tiennent compte des tendances et besoins émergents des citoyennes et citoyens, le plan d'action sera évolutif. Il sera mis à jour à la lumière des progrès réalisés, des changements qui s'opèrent dans l'environnement et des consensus dégagés quant aux objectifs à atteindre.

## Définir les règles de partenariat

La Ville compte sur l'apport de nombreux partenaires avec lesquels elle entend harmoniser son action dans le contexte d'initiatives complémentaires. Selon les situations, le partenariat pourra prendre la forme d'une mise en commun, d'un partage de responsabilités dans des créneaux définis ou d'un soutien pour la prise en charge par le milieu.



# Conclusion

Pour qu'elle demeure un instrument dynamique, source de changement et d'évolution, le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire entend partager la politique familles-aînés avec le milieu. La Ville de Mont-Joli compte en effet sur l'implication et la mobilisation des citoyens ainsi que des partenaires, afin de poursuivre le développement d'une ville à dimension humaine, propice à l'autonomie et à l'épanouissement des familles et des aînés.

Au cours des prochaines années, il faudra demeurer attentif à l'évolution de la population mont-jolienne, à ses attentes et ses besoins. Dans cette perspective, la politique et son plan d'action doivent demeurer des guides flexibles qui s'inscrivent dans un processus continu et évolutif, de façon à pouvoir adapter efficacement les interventions aux réalités sans cesse changeantes.

La politique familles-aînés est une réalisation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

## **POUR INFORMATION OU COMMENTAIRE :**

40, avenue Hôtel-de-Ville

Mont-Joli (Qc) G5H 1W8

Téléphone : 418 775-4798

Courriel : [loisirs@ville.mont-joli.qc.ca](mailto:loisirs@ville.mont-joli.qc.ca)



## Ville de Mont-Joli



Hôtel de Ville  
40, avenue Hôtel-de-Ville  
418 775-7285



Piscine Gervais-Rioux  
1411, des Érables  
418 775-7727



Boisé des murmures  
Accès : rue d'Anjou ou Carrefour giratoire



Service des travaux publics et de l'urbanisme  
350, avenue Sanatorium  
418 775-5270



Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers  
1477, Jacques-Cartier  
418 775-4106



Parc récréatif canin  
Carrefour giratoire



Service de sécurité incendie  
Région de Mont-Joli  
1594, Lindsay  
418 775-4309



Château Landry, Maison de la culture  
1588, boulevard Jacques-Cartier  
418 775-4798

Complexe sportif (Parc Richelieu, pataugeoire, soccer, baseball, tennis)  
174, avenue Ross  
418 775-2302



Stade du centenaire  
126, avenue Ross  
418 775-7144



Parc du ruisseau Lebrun  
251, avenue Sanatorium



# Mont-Joli...

ici les murs racontent des histoires



Détails de la fresque : Ce mur raconte des histoires d'enfants  
Pavillon Saint-Joseph de l'école Les Alizés  
2007, Murale Création, Yvon Lavoie, 75 m2



## Ville de Mont-Joli

40, avenue de l'Hôtel-de-Ville  
Mont-Joli (Québec) G5H 1W8  
Téléphone : 418 775-7285  
Télécopieur : 418 775-6320

Courriel : [mont-joli@ville.mont-joli.qc.ca](mailto:mont-joli@ville.mont-joli.qc.ca)  
Site web : [www.ville.mont-joli.qc.ca](http://www.ville.mont-joli.qc.ca)

Merci aux jeunes artistes qui ont illustré cette brochure de leurs dessins :



Dana Desrosiers,  
passe-partout



Léa Anastassiou,  
passe-partout



Lilia Guimond,  
passe-partout



Noémie Cabot,  
passe-partout



Pascale Lévesque,  
passe-partout